



MRC DE  
L'ÎLE  
D'ORLÉANS

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

### Rapport annuel d'activités 2016-2017

#### BILAN DES ACTIVITÉS, PAR PRIORITÉS D'INTERVENTION

##### 1. Planification de l'aménagement et développement du territoire

Cette priorité d'intervention a pour objectif d'accompagner techniquement les citoyens de l'Île d'Orléans dans leurs demandes de permis municipaux et d'autorisations auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Le statut particulier de « site patrimonial », décrété par le Gouvernement du Québec pour l'ensemble de l'Île d'Orléans, ajoute des procédures supplémentaires pour les demandeurs.

Le Conseil des maires a réservé 85 000 \$ à même l'enveloppe du Fonds de développement des territoires (FDT) afin d'assurer un accompagnement auprès des citoyens par le biais de deux inspecteurs en bâtiment et environnement, un urbaniste et une responsable du site patrimonial de l'Île d'Orléans.

##### 2. Soutien aux municipalités locales (partage de services)

En 2016-2017, le Conseil des maires avait priorisé l'élaboration d'un Plan de développement-marketing en tourisme et y avait dédié une enveloppe de 50 000 \$. Cependant, à la suite du dépôt du diagnostic stratégique élaboré dans le cadre du Plan stratégique en agriculture et agroalimentaire, lequel faisait ressortir les avantages à travailler nos planifications de façon territoriale, soit en considérant l'ensemble des secteurs de développement économique plutôt que de les travailler en silo, ce projet a donc été abandonné. Et le Conseil des maires donnait son aval pour passer d'une planification agro à une planification territoriale, avec l'accord du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ledit plan couvrant à la fois l'agriculture et le tourisme.

### 3. Promotion de l'entrepreneuriat (soutien-conseil)

Cette priorité permet d'assurer un soutien technique auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activités, qu'ils soient de l'entreprise privée ou collective, y compris ceux en économie sociale. La somme de 119 500 \$ est réservée à partir du FDT pour assurer la présence d'une conseillère aux entreprises, d'une conseillère touristique et culturelle et d'une responsable de l'accueil touristique.

Ces trois ressources, de façon variable, sont appelées à aider techniquement les promoteurs, peu importe le stade (pré-démarrage, démarrage, croissance, consolidation, projet de transfert, etc.) de leur entreprise ainsi que tout projet déposé à l'intérieur du Pacte rural. Tout nouveau jeune promoteur obtient également un suivi gratuit pendant deux ans par la conseillère aux entreprises qui prendra le temps d'étudier chacune des fonctions de son entreprise et leur évolution au fil du temps.

### 4. Mobilisation des communautés et soutien aux projets structurants

Cette priorité vise spécifiquement les projets d'entreprises d'économie sociale. Par une aide financière, le FDT y a dédié la somme de 25 000 \$ en 2016-2017.

Trois entreprises en ont bénéficié :

- le Parc maritime de Saint-Laurent pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment d'accueil. Évaluée à 30 000 \$, cette étude confiée à Zins Beauchesne & associés, a été financée par le Parc maritime (6 000 \$), l'Office de Tourisme de Québec (12 000 \$) et le FDT (8 000 \$) ;
- Musique de chambre à Sainte-Pétronille pour la consolidation des activités de l'organisme pour la saison 2017. En effet, dans le contexte de l'abolition des CRÉ et, par conséquent, de l'aide financière en provenance de la CRÉ-CALQ, et dans l'attente de la signature d'une nouvelle entente entre le CALQ et la MRC, le Conseil des maires a octroyé, de façon ponctuelle et non récurrente, une aide de 15 000 \$, ce qui représente 15% du budget de l'organisme ;
- La Fondation François-Lamy pour un coaching de gestion auprès de la direction générale et du conseil d'administration. Afin de finaliser les travaux en lien avec une planification stratégique, la Fondation a retenu les services de Mme Marie-Noëlle Côté, moyennant des honoraires de 3 000 \$. Le FDT y contribue à la hauteur de 2 400 \$.

Les interventions du Fonds ont donc permis la consolidation de 6 emplois.

## 5. Ententes sectorielles

Le Conseil des maires avait identifié trois ententes sectorielles : celle sur les paysages, une en agroalimentaire et une avec l'Office de tourisme de Québec. Il y a eu des développements pour les deux premières et la troisième ne s'est pas réalisée, l'Office étant en révision de son modèle d'affaires.

### **Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale**

Différentes actions ont été posées par l'équipe de travail, composée de représentants des partenaires de l'Entente, dont la directrice générale ou la responsable du site patrimonial de l'Île, lors de cette première année d'existence de l'entente paysages :

- préparer, signer et annoncer officiellement l'Entente ;
- préparer, adopter et mettre en œuvre le plan d'action ;
- définir la structure et le budget ;
- préparer et lancer l'appel de projets.

Pour augmenter le financement nécessaire à la réalisation du plan d'action, notamment de l'appel de projets, des démarches ont été réalisées auprès des partenaires gouvernementaux suivants : le ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), le Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN), le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT). Les partenaires suivants ont confirmé leur participation financière :

- Le MTQ : 60 000 \$ (en attente d'une signature)
- Le SCN : 60 000 \$
- Le MCC : 5 000 \$ pour l'année 1 de l'Entente.

Le cadre de l'appel de projets a été élaboré et les documents (descriptif et formulaire) envoyés aux partenaires de l'Entente et dans le milieu. La date limite pour soumettre des candidatures était le 29 mars. Notre MRC y a déposé un projet de mise en valeur du littoral de l'Île d'Orléans, notamment pour la première phase de conception. Rappelons que la contribution financière de la MRC est de 10 000 \$ annuellement et que l'Entente contribuera à la phase 1 de notre projet pour 10 000 \$.

### **Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis**

Cette entente, sous l'égide du Forum des Élus de la Capitale-Nationale, n'avait pas encore été annoncée au 31 mars 2017. Par conséquent, aucune somme n'a été versée en 2016-2017.

Toutefois, le maire de Sainte-Pétronille, a été nommé président du Comité directeur de l'Entente et il siège aussi à ce titre sur le Comité consultatif de l'entente. La conseillère aux entreprises de la MRC, est aussi membre de ce dernier Comité et siège également sur deux sous-comités de travail : Soutien aux activités des circuits agrotouristiques et des marchés publics ainsi que celui sur le Partenariat avec les détaillants en alimentation et les HRI (Hôtellerie, restauration, institutions).

#### 6. Soutien au développement rural

Le Conseil des maires a décidé de maintenir l'équivalent d'un programme s'apparentant au Pacte rural, lequel contient un volet régional et un volet local. 185 130 \$ sont réservés pour l'ensemble des projets présentés par les municipalités, la MRC ou des entreprises à but non lucratif. De plus, 28 500\$ sont dédiés par le FDT pour l'accompagnement et le suivi des nombreux promoteurs qui profitent du Fonds.

En 2015-2016, six projets régionaux se sont partagés 28 934 \$, dont :

- 15 000 \$ à PluMobile, le transport collectif de l'Île ;
- 3 296 \$ pour l'achat de temps de glace à l'aréna Trane à Boischatel pour les joueurs de hockey mineur orléanais ;
- 1 152 \$ servant à défrayer les frais de chronométrage de la Course École, impliquant plus de 300 enfants de niveau primaire ;
- 1 000 \$ pour l'alimentation des réseaux sociaux pour Parcours Gourmand ;
- 3 700 \$ permettant à trois jeunes orléanais de vivre une expérience de travail d'été au sein d'entreprises touristiques de la Communauté de communes de Marennes-Oléron, avec laquelle la MRC de l'Île a une entente de collaboration sur différents aspects, le tout en collaboration avec l'Association France-Québec ;
- 4 786 \$ à la Société de développement de la Seigneurie Mauvide Genest pour la construction d'un accès public au fleuve. Ce projet, évalué à 15 986 \$, a bénéficié d'une aide financière de 8 143 \$ en provenance du gouvernement fédéral, le solde étant supporté par la Société de développement.

Quant aux projets locaux, ils disposaient chacun de 20 000 \$ :

- Après accord avec les autres municipalités, la municipalité de Sainte-Famille a utilisé à l'avance les sommes réservées à son territoire. Elle a donc le réaménagement de sa bibliothèque et y a consenti 18 471 \$ ainsi que le réaménagement de sa patinoire lui permettant de l'utiliser de plusieurs façons, notamment pour la tenue de kiosques ou l'organisation de mariage et y a alloué 25 480\$;
- La municipalité de Saint-Laurent a utilisé la somme de 20 000 \$ mise à sa disposition pour procéder à l'achat d'un terrain à la Fabrique, terrain recevant déjà plusieurs installations de loisirs ;
- La municipalité de Saint-Pierre a investi 10 295 \$ la conception, la production et l'installation d'une enseigne de bienvenue ;
- La municipalité de Saint-François a dédié 16 023 \$ pour la conception, la production et l'installation de deux enseignes de bienvenue sur son territoire.

Rapport rédigé par la directrice générale, Chantale Cormier, le 31 mai 2017.